



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 4 octobre 2021

Le Conseil Municipal de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle du Conseil Municipal, le lundi 4 octobre 2021 à 20h00, sous la présidence de son Maire, Stéphane HEYRAUD.

Etaient présent(e)s :

HEYRAUD Stéphane, DRI Rachel, RAMEAU Didier, PARAT-MANZI Sabine, COILLET Gérard, CHARLEMOINE Annie, PINOT Didier, BERNE Jean-François, NIWINSKI Chantal, SOUTRENON Bernard, TARDY Dominique, FANGET Françoise, MATHEVET Nathalie, BLANC Florence, MURE Nathalie, GACHE Pierre-Henri, MASCUNAN Stéphane, LE DIEN Yoann, GLAS Isabelle, ARNAUD Eloïse

Etaient absent(e)s :

- . SEAUVE David *qui a donné pouvoir à LE DIEN Yoann*
- . VARIN Catherine *qui a donné pouvoir à NIWINSKI Chantal*
- . CHARRAT Patrice

Secrétaire de séance : NIWINSKI Chantal a été désignée à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la séance du 27/09/2021 : à l'unanimité

FINANCES

1°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DEÔME POUR 2021 ET 2022

- Considérant la convention d'objectifs signée entre la Commune de Bourg-Argental, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et l'espace socio-culturel Déôme pour la période 2021-2022
- Considérant le partenariat entre la Commune de Bourg-Argental et l'Espace Déôme, partenaire de l'action sociale sur le territoire
- Considérant la contribution de la Commune au financement du fonctionnement global de l'association, indépendamment de la mise à disposition des locaux et des services annexes au sein de la Maison des Associations.
- Considérant que la Commune, au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), encourage l'animation et l'encadrement des jeunes bourguisans âgés de 3 à 16 ans,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE la convention pluriannuelle à intervenir avec l'Espace Socio-Culturelle de la Déôme fixant les modalités de participation financière de la Commune de Bourg-Argental aux activités enfance/jeunesse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document y afférent.

2°) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, APPROUVE les subventions suivantes aux associations suivantes pour l'année 2021 :

Associations sportives :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - FCB : | 3 500 € Fonctionnement |
| - Réveil Bourguisan : | 1 000 € Fonctionnement |
| - Deôme Basket : | 2 000 € Fonctionnement |
| - Judo-Club : | 3 200 € Fonctionnement |

Associations culturelles :

- Chœurs Bourguisans : 1 000 € Fonctionnement
- Ferme à l'ancienne : 300 € Fonctionnement
- Amis de Bourg : 1 000 € Fonctionnement
- Ensemble Harmonique : 2 000 € Fonctionnement

Associations scolaires :

- APEL Ecoles privées : 2 000 € Fonctionnement
- Association sportive Collège Pilat : 350 € Fonctionnement
- APE Collège du Pilat : 2 000 € Fonctionnement
- Sou des écoles publiques : 1 500 € Fonctionnement et 1 500 € carnaval

Autres associations :

- Souvenir Français : 120 € Fonctionnement

AFFAIRES GENERALES

3°) SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE COMMANDE D'UNE ŒUVRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR VINGT-ET-UNE VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE** autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de commande d'œuvre et de réalisation signé le 14/06/2019 avec l'association A DEMEURE, portant sur la réalisation d'une œuvre dans le cadre du programme « Paysage Industriel » afin de valoriser le passé industriel de Bourg-Argental (usine de tissage Jarrosson).

4°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : LOGEMENTS INDECENTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement à intervenir entre la ville de Bourg-Argental et la Caisse d'allocations familiales de la Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE**, prend acte des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal suivantes :

- Décision n° 16 du 28/09/2021 fixant les tarifs de la saison culturelle 2021-2022
- Décision n° 17 du 28/09/2021 confiant les essais et contrôles Travaux sur réseaux humides à réaliser sur les travaux de réseaux humides Rue Magdeleine, Allée du Pont Rouillard et Rue des Florales au cabinet RESEAU DIAG 43 pour un coût 6 275.50 € HT.
- Décision n° 18 du 29/09/2021 portant mise à disposition du Conseil Départemental de la Loire d'un bureau de 11 m² situé au rez-de-chaussée de la Maison des Associations à Bourg-Argental, moyennant le versement d'une redevance d'occupation de 140 € par mois couvrant les charges d'occupation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.42 heures.

Le secrétaire de séance,
NIWINSKI Chantal